



Les décisions du Bureau en bref

22 janvier 2020

Parc naturel régional du Pilat 22 janvier 2020

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITE DES GROUPES DE TRAVAIL ANIMES PAR LE PARC :

- Le Comité de pilotage « Contrat Vert et Bleu » s'est réuni le 05 décembre 2019 pour valider les actions à engager au titre de l'année 2020 et décider d'un évènement de communication sur le Contrat et ses objectifs en juin 2020. Cet évènement permettra aux nouveaux élus désignés à l'issue des prochaines élections de s'approprier ce dossier.
- Le Groupe de travail « Actions culturelles » réuni le 19 décembre 2019 a travaillé à l'organisation de la programmation culturelle du Parc « Autour du crépuscule » pour l'année 2020.

DEMANDES DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- la demande de subvention auprès de la Région pour l'acquisition de matériel pour l'exercice des missions de l'équipe d'entretien de la nature du Parc.
- la demande d'une subvention régionale et d'une subvention européenne dans le cadre du programme LEADER pour la réalisation, par le Parc, d'un état des lieux des initiatives en matière d'alimentation durable sur le Pilat et la mise en œuvre d'actions tests favorisant un changement de comportement alimentaire.
- la possibilité pour Madame la Présidente du Parc de répondre à tout appel à projet, à manifestation d'intérêt ou à partenariat, qui serait en conformité avec les orientations de la Charte et ce, du 11 mars 2020 jusqu'à la mise en place des nouvelles instances du syndicat mixte suite aux élections municipales.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE « TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE »

L'initiative « Territoires engagés pour la nature » (TEN) s'inscrit dans le cadre du Plan biodiversité du Ministère de la transition écologique et solidaire. Le dispositif TEN vise la reconnaissance de l'engagement en faveur de la biodiversité d'un ensemble de partenaires, représenté par une collectivité, chef de file. En Auvergne-Rhône-Alpes, le collectif en charge du dispositif est composé de l'Office Français de la Biodiversité, de la Région, de la (DREAL) et des Agences de l'eau.

Le Bureau du Parc a validé la candidature du Pilat à ce dispositif, candidature qui s'appuie sur un programme de 6 fiches actions permettant :

1. le développement du module Citoyen de PilatBiodiv', la nouvelle base de données naturalistes du Parc accessible en ligne. Ce module permettra la saisie de donnée en ligne par tout un chacun et favorisera ainsi l'implication citoyenne en faveur de la biodiversité,
2. l'ensemble des actions du Contrat vert et bleu « Grand Pilat » (2019/2023) prévues sur le territoire du Parc,
3. la candidature prochaine à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour étudier la mise en place de Paiement pour Services Environnementaux en faveur des agriculteurs ou sylviculteurs afin de préserver prairies et zones humides sur le Haut-Pilat,
4. l'élaboration une stratégie foncière en lien avec l'objectif « Zéro artificialisation nette » et la séquence « Eviter-Réduire-Compenser »,
5. l'élaboration du volet « résilience des milieux naturels » de la future stratégie d'adaptation au changement climatique du Pilat,
6. l'accompagnement des Communes et Intercommunalités du Pilat pour obtenir la reconnaissance TEN.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- son appui à l'association citoyenne « les 4Versants » au travers de la souscription d'abonnements à « La Pie du Pilat » pour les élus du Parc en 2020,
- son adhésion à l'association « Nouveaux Ateliers du Dorlay » créée le 14 janvier 2020 dont l'objectif est d'assurer l'animation du projet du même nom visant à accueillir des entreprises liées au textile et à l'accessoire de mode dans d'anciennes usines textiles,
- son adhésion à l'association « Patur'en Pilat » créée le 10 septembre 2019 pour favoriser les échanges d'expériences entre agriculteurs sur la conduite des prairies et des parcours et pour développer et promouvoir le pastoralisme sur le Pilat,
- les conditions de mise à disposition d'un agent du Parc à Ipamac et à l'Office du Tourisme du Pilat,
- une convention avec Chamina Edition pour la réédition du topo guide de randonnée dans le Pilat,
- une convention avec la Direction territoriale de la protection judiciaire et de la jeunesse de l'Isère pour permettre la réalisation de chantiers éducatifs à destination des mineurs confiés à cette direction par les tribunaux de Vienne et de Bourgoin-Jallieu,
- l'avenant 2020 à la convention signée avec le Conservatoire Botanique National du Massif central.

RAPPEL DES PROCHAINES DATES DE RÉUNION DU BUREAU ET DU CONSEIL SYNDICAL

- Les prochaines réunions de Bureau auront lieu les mercredis 12 février et 11 mars à 18h00.
- La dernière réunion du Comité syndical de cette mandature aura lieu le mercredi 26 février à 18h30.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr